

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2011

OBJET : Parrainage d'une commune tibétaine

L'an deux mille onze et le 29 juin à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, M. CHABROT Frédéric Mme JOURDA Béatrice, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

Excusés : M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud

M. CHABROT Frédéric a été élu Secrétaire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la communication faite par M. Jean Louis Halioua, maire de Salles sur Garonne concernant le soutien de la cause du peuple Tibétain lors de la dernière réunion du Sivom de Rieux.

Il se propose d'en rappeler la teneur :

Le Tibet est une ancienne nation dont le territoire a été annexé par la Chine depuis 1950. Depuis lors, le peuple tibétain subit un processus d'assimilation de la part du pouvoir de Pékin, sa culture est menacée de disparition.

Chacun se souvient de l'émotion suscitée par le passage de la flamme olympique en France avant les jeux de Pékin, alors que des événements graves se déroulaient au Tibet. Beaucoup de députés, de tous bords politiques, s'étaient alors interrogés sur la situation réelle sur le toit du monde et sur les actions à envisager pour ne pas accepter passivement l'inacceptable.

Depuis 2008, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée, notamment dans les domaines du patrimoine et de la culture tibétaines, expression d'une tradition millénaire, qui sont particulièrement menacés. Le gouvernement de la République Populaire de Chine envisage même aujourd'hui d'interdire l'étude et la pratique de la langue tibétaine dans les écoles.

Monsieur le Maire rappelle l'idée adoptée dans les années 1980 pour le parrainage des communes roumaines. Cette initiative, très simple à mettre en oeuvre et ne demandant pas de financement particulier, avait rassemblé un grand nombre de communes françaises et avait grandement contribué à la préservation du patrimoine des villes et villages menacés.

Il explique que cette action de parrainage témoigne de l'inquiétude des élus pour la disparition des communes tibétaines aux dépens d'une modernité destructrice qui malheureusement, très souvent, ne tient pas compte des richesses culturelles et des trésors que ces civilisations ont su cultiver. Des trésors dans les domaine artistique, religieux, philosophique, qui en font de véritables patrimoines de l'Humanité.

Il souligne que le soutien officiel des députés et des sénateurs du groupe d'études sur le Tibet, permet à cette initiative de dépasser les clivages politiques.

Il précise que réaliser un parrainage est très simple et que cela s'adapte tout à fait à la conjoncture actuelle du Tibet. Il n'est en effet nul besoin pour les conseils municipaux français de contacter les autorités chinoises ni la population tibétaine. Il suffit simplement de choisir une commune tibétaine dans une liste préparée par l'association France-Tibet .

Cette association porteuse du projet, tient à disposition de nombreuses informations telles que l'emplacement de chaque ville dans sa région, son nombre d'habitants ainsi que divers documents permettant de mieux appréhender la vie locale et les problématiques actuelles au Tibet.

Il a été suggéré à l'Assemblée Nationale, lors de la présentation de la campagne de parrainage aux députés et aux sénateurs du Groupe d'études sur le Tibet, que lors de chaque parrainage, un tibétain, vivant en France, vienne parler de sa ville ou son village natal pour mieux le faire connaître à nos concitoyens.

Il suffit ensuite pour les conseils municipaux intéressés, de prendre la délibération décidant du parrainage et de placer le panneau à l'entrée de la commune. Le dessin de ce panneau a été entériné par le Bureau du Tibet à Bruxelles. Garder le même panneau pour toutes les communes permettra de donner une identité visuelle à cette campagne et donc d'en maximiser l'impact.

Le parrainage pourrait éventuellement déboucher sur un véritable jumelage, à long terme, lorsque la situation politique en Chine le permettra. Mais il n'y a aucun engagement de cet ordre.

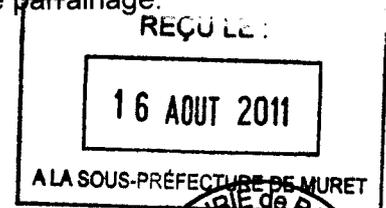
Monsieur le Maire précise les objectifs de cette campagne de parrainage des villes et des villages tibétains :

- préserver l'identité de ces communes au sein même de leur territoire, à l'instar de ce qui avait été réalisé pour les communes roumaines.
- ouvrir l'horizon des communes françaises à d'autres cultures, à d'autres citoyens du monde et agir en tant que citoyen français, garant d'une devise qui parle de liberté, d'égalité et de fraternité.
- s'inscrire dans une orientation constructive de préservation du patrimoine, de l'histoire et de la culture tibétaines bénéficiant ainsi d'un enrichissement mutuel.
- officialiser ces parrainages dans un but médiatique.
- montrer au gouvernement chinois que la population française s'intéresse au plus haut point au devenir des habitants des diverses communes choisies, et à leurs droits en tant que citoyens de la République Populaire de Chine.
- maintenir aussi une grande vigilance afin d'éviter toute perte d'identité culturelle ou culturelle pour ces populations d'origine tibétaine.

Le Conseil Municipal, ne pouvant rester indifférent à cette situation qui fait écho aux négations vécues dans le passé de nos langues et cultures locales traditionnelles, après avoir délibéré, décide :

- de parrainer officiellement la commune tibétaine de RONG
- de commander un panneau conforme à ce qui est proposé par le Bureau du Tibet et de l'installer à l'entrée de la commune pour rendre publique cette action de parrainage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise Représentant de l'État le 16/08/11



Le Maire, P. BODEL

